

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THANNENKIRCH  
DE LA SEANCE DU JEUDI 24 JUIN 2021**

Sous la présidence de Madame Angélique DIEUAIDE, Maire

Etaient présents :

Mmes Marie SIMLER, Isabelle CLUZEL, Sylvie STRAUB, Amélie MICHEL;  
Messieurs Hubert BIHL, Timothée MARCHAL, Jeannot STIBLING, Jean-Pierre  
SCHRAMM, M. Guillaume STOQUERT.

Absent excusé : M. Jean SCHAETZEL.

Le Conseil Municipal a été convoqué le vendredi 18 juin 2021.

Madame le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux.

**1) DESIGNATION D'UN ou D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Jean-Pierre SCHRAMM est nommé secrétaire de séance assisté par le secrétaire de  
Mairie, M. Thierry GELB : Adopté à l'unanimité.

**2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2021**

Adopté à l'unanimité (moins une voix : Amélie MICHEL est arrivée courant du point 4).

**3) PERSONNEL : REORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'ATSEM ET  
DU TEMPS DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE PERISCOLAIRE**

Lors du Conseil Municipal du 20 mai dernier, les élus ont été informés que, suite au départ à  
la retraite d'Annie FIORI, Valérie ANCEL occupera dorénavant le poste d'ATSEM de  
Thannenkirch.

Cette nouvelle organisation de son temps de travail a des répercussions sur les temps de mise  
à disposition du service enfance de la Communauté de Communes.

Après concertation avec les services de la Communauté de Communes, il est convenu que  
Valérie occupe 75% de son temps de travail pour le compte de la commune et qu'elle soit  
mise à disposition à hauteur de 25% du service enfance de la Com Com.

L'entrée en vigueur de cette nouvelle répartition est fixée au 01/09/2021. Il est précisé que  
l'agent a été informé de cette nouvelle répartition qui répond à sa demande.

Le Maire est autorisé à signer la nouvelle convention de mise à disposition avec la  
Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé. Adopté à l'unanimité.

**4) ORGANISATION DU MARCHE HEBDOMADAIRE DE PRODUCTEURS  
LOCAUX**

La création du marché doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal. La  
commune doit également solliciter l'avis de la CCI et de la CMA.

L'occupation du domaine public et l'attribution des emplacements relèvent de la Police du  
Maire.

Le Conseil Municipal, doit se prononcer sur l'installation hebdomadaire d'un marché local de  
producteurs sur la place des fêtes, qui se tiendra chaque mercredi de 17h à 20h à compter du  
23 juin jusqu'au 8 septembre 2021.

Il est donné lecture du projet d'arrêté municipal qui vaut règlement du marché. Les élus  
décident de ne pas fixer de droit de place pour les commerçants.

A l'unanimité les conseillers valident le projet de création d'un marché de producteurs locaux.

Les élus souhaitent dresser un retour du premier marché qui s'est tenu la veille.

Il y aura lieu de veiller à ce que le public et les exposants respectent les mesures sanitaires (port du masque obligatoire durant le marché et après autour de la buvette, distanciations sociales).

Hubert BIHL souhaiterait qu'un élu soit nommé chaque semaine responsable du marché pour le suivi de l'organisation, la logistique et les relations avec les exposants.

Un doodle devrait circuler pour permettre à chaque élu de s'inscrire, pour chaque semaine, en tant que responsable.

Sylvie STRAUB a fait le tour des stands à l'issue du marché et les retours sont plutôt encourageants. Il est noté que le maraîcher ne dispose pas d'une large sélection de produits.

Jean-Pierre SCHRAMM rencontre un habitant de la commune qui travaille pour un maraîcher de Burnhaupt et qui pourra fournir un large panel de produits maraîchers. Isabelle CLUZEL est chargée de faire le lien avec ce maraîcher pour organiser la vente des produits.

### **5) BUDGET : Décision Modificative n°1**

Dans le cadre du contrôle de légalité, la Préfecture nous a demandé de justifier l'inscription du prêt de 75.000€ en restes à réaliser. La Trésorerie de Ribeauvillé a alors transmis une attestation concernant la souscription effective au 22/12/2020 de l'emprunt de 75.000€ inscrit en RAR, avec une libération des fonds courant du premier trimestre 2021.

La Préfecture nous a également indiqué que lorsque le déficit d'investissement 2020 de 41 677,94 € est supérieur à l'excédent de fonctionnement 2020 de 29 861,57 €, la totalité de l'excédent de fonctionnement doit être affecté au compte 1068.

D'autre part, la commune a d'ores et déjà encaissé des recettes d'assurance inscrites au compte 7788 d'un montant de 12 659,61 € contre 12 000 € inscrits au budget primitif.

Les élus du Conseil Municipal délibèrent à l'unanimité pour modifier l'affectation des résultats 2020 et valider l'encaissement de ces recettes supplémentaires concernant les dégâts sur les appareillages électriques suite à la surintensité.

Les élus valident à l'unanimité la décision modificative n°1 suivante apportée au budget principal 2021 :

#### **Fonctionnement :**

Recettes : chapitre 002 Report excédent fonctionnement 2020: - 1.356,57 € ; Dépenses : chapitre 022 dépenses imprévues : - 700 € et 7788 produits exceptionnels : + 656,57 €

#### **Investissement :**

Recettes : 1068 Report excédent fonctionnement 2020 : + 1.356,57 € ;

Dépenses : 2135 Installations générales: + 1.356,57 €

### **6) CLINIQUE : MISSION D'ASSISTANCE JURIDIQUE**

Afin de sécuriser les démarches administratives concernant le projet de réhabilitation de la clinique, il semblait indispensable d'avoir recours à un conseiller juridique pour mener les missions suivantes :

- procédure de désaffectation et de déclassement par enquête publique d'une partie de la voirie communale appartenant au domaine public communal (contrôle des délibérations et du dossier d'enquête publique, assistance en cas de recours),
- négociations pour aboutir à la signature de l'acte d'échange avec le propriétaire de la parcelle enclavée et de l'acte de vente avec la société Europ'travaux (contrôle des actes, conformité des procédures d'échange et de mise à disposition dans le respect du codes des marchés publics)

- sécurisation de la procédure de mise à disposition de locaux et d'espaces à la commune par la société Europ'travaux.

Cette mission de contrôle d'une durée estimée à 50 heures (avec au maximum 55 heures) sera rémunérée sur la base de 200 €HT en fonction du temps réel consacré au dossier.

Le projet d'intervention fait l'objet d'une discussion concernant le déroulement exact de l'intervention et le contrôle du temps passé.

Les élus valident cette proposition de recourir à un conseiller juridique (voté à la majorité, moins deux abstentions : Hubert Bihl, Timothée Marchal).

## **7) ADOPTION DU PROJET MULTISPORTS**

La commission en charge du dossier a retenu la proposition de la société SATD pour la fourniture et la mise en place du city stade pour un montant de 27 228,20 €HT. La pose est programmée début septembre prochain.

Elle propose également de retenir le devis de la société TP Schmitt pour le terrassement de la plateforme pour un coût de 14 727,38 € HT. Ces travaux de préparation du terrain seront réalisés la dernière semaine d'août. Le coût global est fixé à 41 955,58 € HT. Hubert BIHL précise qu'une enveloppe complémentaire de 5.000€ avait été prévue pour faire face à des coûts supplémentaires. Le projet bénéficie de 70% de subvention dans le cadre du plan de relance de la Région Grand Est et des aides du Département (CEA).

Le plan de financement du projet se détaille comme suit : CEA : 12 586,67 € (30%), Grand Est : 16 782,23 € (40%), Commune : 12 586,67 € (plus enveloppe de 5.000€ pour dépenses imprévues).

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le projet de financement de l'opération.

Hubert BIHL précise que l'emplacement définitif du city stade sera validé après la préparation de la plateforme (devant ou derrière les containers).

Il est également prévu d'associer, lors de la prochaine réunion, les membres du Conseil Municipal des Jeunes et les jeunes du village à un moment d'échange pour leur présenter le projet.

## **8) PAGE FACEBOOK**

L'Office de Tourisme de Ribeauvillé et Riquewihr souhaite renforcer la visibilité de la commune de Thannenkirch sur une page facebook « j'aime Thannenkirch ».

Cette page destinée principalement aux visiteurs et aux touristes a pour objet de mettre en avant l'offre touristique et les curiosités du village.

La page sera administrée par plusieurs personnes ressources dont l'Office de Tourisme qui l'alimente en informations diverses de type manifestations, idées balades, patrimoine historique, sorties culturelles...

Amélie MICHEL propose également de mettre en avant le patrimoine écologique du village, afin de mieux faire connaître à la population mais aussi aux touristes la flore, les espèces protégées, la faune.

Marie SIMLER précise que la page « j'aime Thannenkirch » a une vocation clairement touristique. Les élus autorisent à l'unanimité le Maire a signé la convention de partenariat proposée par l'Office de Tourisme pour la gestion en collaboration de la page « j'aime Thannenkirch ».

## **9) PANNEAU D'ENTREE D'AGGLOMERATION EN ALSACIEN**

Le Département a validé le remplacement des panneaux d'entrée d'agglomération avec la traduction en alsacien du nom de la commune. Il y a lieu de transmettre le nom alsacien de Thannenkirch.

Un sondage sera adressé aux élus pour déterminer la dénomination souhaitée (Tannakirich ou D'Annakirich).

Les élus rappellent qu'ils souhaitent également la mise en place d'un panneau lieu-dit au niveau de la Mahlmuehle.

## **10) RAPPORT D'ACTIVITES SDE RHIN**

Les élus après avoir pris connaissance du dossier valident à l'unanimité le rapport d'activités 2020 du syndicat d'électricité et du gaz du Rhin.

Timothée Marchal et Amélie Michel souhaitent connaître les modalités d'intervention du syndicat pour l'enfouissement des lignes et la rationalisation des passages de câble.

## **11) DIVERS**

### **• Parcelle forestière droit de préemption :**

Le notaire nous sollicite pour savoir si la commune souhaite exercer son droit de préemption forestier pour l'acquisition de la parcelle forestière section 11 parcelle n°3 de 13,21 ares.

Les élus souhaitent que ce point soit soumis pour avis à la commission forêt.

### **• Panneau d'entrée sur l'extinction de l'éclairage public de nuit:**

Il est proposé la mise en place de panneaux en entrée d'agglomération pour indiquer que la commune a mise en place l'extinction de son éclairage public de nuit pour des économies d'énergie. La commune dispose de deux devis pour la fourniture de ce panneau chiffré à la somme de 70€ environ.

Les élus à la majorité ne souhaitent pas implanter de panneau supplémentaire aux entrées de village et décident de ne pas donner suite au projet.

### **• Nomination nouveau chef de corps au CPI**

Les élus sont informés de la nomination au 1<sup>er</sup> juillet 2021 de M. Geoffrey KUTT en tant que chef de corps du CPI de Thannenkirch qui prend la suite de M. Nicolas THIRIAN, chef de corps de Bergheim.

Il est proposé d'inviter M. KUTT à une prochaine séance du Conseil Municipal.

La passation de commandement se fera à l'occasion des cérémonies du 11 novembre.

### **• Recours gracieux contre le PLU**

Les conseillers municipaux sont informés des deux recours gracieux relatifs au PLU concernant :

- La zone urbaine classée UB im sewo en contrebas de l'école
- La création d'un emplacement réservé ER1 im sewo à côté de la salle des fêtes.

Timothée Marchal, en tant qu' élu ayant suivi de près l'élaboration du PLU, regrette de ne pas avoir été plus rapidement informé et associé à la rencontre avec les particuliers. Il aurait souhaité apporter des explications complémentaires sur les motivations et les choix de la commune.

Hubert Bihl propose effectivement qu'un deuxième élu puisse participer à ces rendez-vous avec les particuliers afin de pouvoir enregistrer et restituer au mieux le contenu de ces échanges avec les requérants.

Les recours ont été transmis à notre conseiller juridique qui prévoit la rédaction des réponses dans le cadre de notre protection juridique.

- **Distribution du Bulletin Municipal**

Le bulletin municipal qui sort courant de semaine prochaine devra faire l'objet d'une distribution par les conseillers.

- **Ouverture du commerce Clin d'œil Nature**

La commune est ravie de la réouverture prochaine d'un commerce de proximité qui proposera de l'épicerie, petite restauration et débit de boissons

- **Urbanisme :**

Mme le Maire a rencontré les propriétaires du terrain du chemin du Rochamps pour l'enlèvement de la caravane et a demandé la réouverture du chemin d'accès à l'arrière de l'église qui appartient au domaine public.

Lors de la dernière réunion Maire adjoints a été évoquée la possibilité de recourir systématiquement au service des Brigades Vertes pour effectuer un contrôle de la conformité des autorisations d'urbanisme et des chantiers.

- **Réhabilitation de l'ancienne clinique :**

M. Pirotte échange actuellement avec les services de l'Etat (DDT, ABF) pour évoquer la possibilité de création d'un deuxième accès sur la D42.

- **Entretien du terrain communal près de la Mahlmuehle :**

Timothée Marchal propose de réfléchir à une solution d'écopâturage pour entretenir cette parcelle communale qui fait l'objet d'une fauche par les services de la mairie. Il est précisé que le terrain couvert d'orties ne présente que peu d'intérêt pour un troupeau.

- **Planning :**

Commission réseaux secs : le mardi 6 juillet en Mairie.

L'ordre du jour est levé à 21h40.